

DEPARTEMENT DU CALVADOS
Mairie de
MONCEAUX EN BESSIN
14400
Tel: 02.31.21.96.43

Date de convocation : 09/06/2017

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-sept, le vendredi 16 juin à vingt heures quarante, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie de Monceaux en Bessin, sous la présidence de Gilles ISABELLE, Maire de Monceaux en Bessin.

Membres en exercices : 15

Présents : 10

Votants : 11

Etaient présents :

Mme Anne DUJARDIN, M. Michel BONNEAU, Adjoints
M. Matthieu BARBÉ, Wilfried GORHY, Emmanuel LALOUELLE, Caroline LEVAVASSEUR, Bruno OLIVE, Christophe de SAINT LOUVENT, Bertrand VIARD, Conseillers

Absents excusés :

M. Martial LE BOUTEILLER

M. Alain SOUHARD a donné pouvoir à M. Michel BONNEAU

M. Frédéric JOUGOUNOUX

Absents :

M. Thibaud BERNARD

M. Patrick LALONDE

Secrétaire de séance : M. Michel BONNEAU

Ordre du jour :

Approbation du précédent conseil municipal du 07 avril 2017.

- **I°/ Finances communales – point financier**
- **II°/ Intercommunalité – PLUI (PADD), contrat de ruralité, mutualisation**
- **III°/ Travaux communaux**
- **IV°/ Elus**
- **V°/ Questions diverses :**
 - **Animations communales (fête des voisins)**
 - **Activités proposées 2017/2018**
 - **Elections**
 - **Information Enedis**

PREAMBULE :

Énumération des élus présents, mise en place du conseil municipal.

Désignation du secrétaire de séance : M. Michel BONNEAU

Le conseil municipal approuve le compte rendu du 07 avril 2017

I°/ Finances communales – point financier

Le Maire, présente au Conseil Municipal le point financier de la municipalité au 1^{er} juin.

Le budget communal est conforme à l'avancement des dépenses constaté pour ce 1^{er} semestre. Côté fonctionnement, 60k€, qui représente les 5/12 des dépenses de l'année passée, côté investissement, celles-ci s'élèvent à 46k€ sur les 250k€ prévues. Bien entendu, un différentiel important est justifié par les crédits votés aux projets mairie/atelier (170k€), voirie (15k€) et MOE (20k€) non encore mandatés. Seuls les dépenses cimetièrre, salle des fêtes (matériels).. ont faits aujourd'hui l'objet de facturations.

Vu du côté recette de fonctionnement, les impôts et taxes crédités (35k€) sont en dessous des chiffres atteint l'année passée, à cette époque (environ 60k€). Le crédit de fonctionnement semble important. Cela s'explique par le peu de dépense à cette date des travaux décidés par le Conseil Municipal, notamment le chantier mairie/atelier.

Aucun transfert financier n'a été effectué du fonctionnement vers l'investissement.

point financier 2017 au 1 er juin 2017

Dépenses de fonctionnement

article	Libellé	Crédit voté	Réalisé	% réalisé
chapitre 11	charges à caractère général	118773	17706	14,91%
chapitre 12	charges de personnel	63120	23068	36,55%
chapitre 14	atténuations de produits	27327	0	0,00%
chapitre 65	autres charges gestion courantes	51702	18851	36,46%
chapitre 66	charges financières	1300	1018	78,31%
chapitre 022	dépenses imprévues fonct	34000	0	0,00%
chapitre 023	virement à le sect. d'investissement	152400	0	0,00%
		448622	60643	13,52%

Recette de fonctionnement

article	Libellé	Crédit voté	Réalisé	% réalisé
chapitre 070	produits des services	700	180	25,71%
chapitre 073	impôts et taxes	143130	35490	24,80%
chapitre 074	dotations et participations	55456	8949	16,14%
chapitre 075	autres produits de gestion courantes	7000	3534	50,49%
		206286	48153	23,34%
	avec report 2016 de 242336 € ->	448622	48153	10,73%

Dépenses d'investissement

article	Libellé	Crédit voté	Réalisé	% réalisé
chapitre 21	immobilisations corporelles	218651	28277	12,93%
chapitre 16	remboursement d'emprunts	18593	11092	59,66%
chapitre 020	dépenses imprévues invest	20000	6678	33,39%
		257244	46047	17,90%

Recette d'investissement

article	Libellé	Crédit voté	Réalisé	% réalisé
.001	Excedent antérieur reporté	26216	0	0,00%
chapitre 13	subventions d'investissement	40000	0	0,00%
chapitre 10	dotations fonds divers reserves hors 1068	38627	2291	5,93%
chapitre 021	virement de la section de fonct	152400	0	0,00%
		231027	2291	0,99%
	avec report 2016 de 26216 € ->	257244	2291	0,89%

Récapitulatif

fonctionnement 2017				Investissement 2017			
	crédit voté	% réalisé	solde		crédit voté	% réalisé	solde
dépenses	448622	13,52%	387978	dépenses	257244	17,90%	211196
Recettes		10,73%	400469	recettes	257244	0,89%	254952

Le Conseil Municipal prend note de ce point financier et n'émet aucune remarque.

2017.06.16-1

II°/ Intercommunalité.

II.1°/ PLUi débat autour du PADD.

M. le Maire informe le Conseil que, depuis juin 2016, les communes membres ont initié les travaux d'élaboration du Plui de Bayeux intercom. La phase diagnostic a permis de soulever des enjeux. Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) est en cours de débat. Il est le projet politique de développement du territoire.

Selon l'article L153-12 du code de l'urbanisme, le PADD sera débattu en conseil communautaire le 6 juillet prochain. Avant cela, il appartient aux conseils municipaux d'en débattre également.

Les réunions organisées les 13, 14, 15, 16 juin permettront aux élus d'obtenir des réponses aux interrogations qu'ils se posent. M. le Maire précise qu'elle a eu lieu le 13 juin pour Monceaux et que Mme Caroline LEVAVASEUR a assisté à cette présentation du PADD.

M. le Maire ajoute qu'il a réuni Mme Anne DUJARDIN, M. Michel BONNEAU et Mme Caroline LEVAVASSEUR mercredi 14 juin afin de parcourir et réétudier les documents reçus et pouvoir ainsi présenter les grandes lignes du projet de développement et d'aménagement durable du PLUI aujourd'hui.

M. le Maire donne lecture du résumé effectué, joint au présent compte rendu (annexe **A2017.06.16-1**).

M. le Maire sollicite le Conseil Municipal pour débattre et délibérer sur le PADD intercommunautaire.

Après en avoir entendu, le Conseil Municipal approuve la démarche sous réserve :

- Que la densité d'urbanisme soit revue à la baisse (12 à 15%) à l'instar de la résidence « Les Violettes » dont la densité est inférieure à 15%
- Que la zone Ux soit déclassée afin de préserver la voie verte
- Que les parcours pédestres (piste longeant le barreau, chemin de l'Aure, Floralties..) inscrits dans le PLU de Monceaux soit inscrit au niveau du PLUI
- Que l'ensemble des observations évoquées lors du débat seront annexées à la présente délibération (**annexe A2017.06.16-2**)

2017.06.16-2

II.2°/ Contrat de ruralité.

M. le Maire informe le Conseil que pour obtenir des aides de l'État dès l'année prochaine sur les projets d'investissement, de nouvelles procédures vont être mises en place. Les contrats de ruralité, document contractuel entre la communauté de communes – dont Monceaux en Bessin est membre – et l'État définit une stratégie cohérente de développement à l'échelle des territoires de l'intercommunalité en fonction de 6 thématiques.

M. le Maire ajoute avoir répondu aux volets 2, 3, 4, 5 et 6 comme suit :

- 1 – Accès aux services et aux soins : non rempli car proximité immédiate de Bayeux (-30mn)
- 2 - revitalisation des bourgs centres :
 - Embellissement de (ex) RD6, une fois son déclassement par l'effacement des réseaux, voie partagée.
 - Travaux de réhabilitation de la mairie, atelier municipal et ADAP.
- 3 – Attractivité du territoire : Embellissement bourg ancien (église, salle polyvalente..), favoriser le cadre naturel via l'AMAP (assoc. Maintien agriculture paysanne).
- 4 – mobilité : bornes de recharges électrique aux niveaux du bourg et de la mairie.
- 5 - transition énergétique :
 - Collecte des déchets, point de collecte à pérenniser,
 - travaux sur bâtiments communaux (sdf),
 - Eclairage public à remplacer (foyers).

- Cheminement piétonniers (prolongement rives de l'Aure),
 - aire de repos sur tracé Bayeux à Juaye-Mondaye.
- 6 – Cohésion sociale : réhabilitation ancienne école pour maison de quartier, associative, culturelle....

M. le Maire informe que le contrat a été transmis à l'intercommunalité pour validation de l'état, après examen des suggestions communales, ce dernier validera les choix pour acquis dès fin juin 2017.

Certains élus montrent leur scepticisme quant à l'installation de bornes de rechargement électrique car Monceaux est une résidence pavillonnaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, approuve à l'unanimité le contrat de ruralité tel qu'il a été rédigé.

2017.06.16-3

II.3°/ Mutualisation.

M ; le Maire rappelle au conseil municipal que la mutualisation des services permet de progresser vers de nouveaux modes de gestion plus efficaces et plus simples au sein des intercommunalités tout en permettant une économie de moyens.

M. le Maire présente le rapport annuel du schéma de mutualisation de la communauté de commune de Bayeux Intercom. Il ajoute que ce document est disponible en mairie.

Le conseil, après en avoir délibéré, approuve le rapport annuel de Bayeux Intercom à l'unanimité.

III°/ Travaux communaux.

III.1°/ Mairie Atelier.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les commissions travaux - appel offres se sont réunies le 10 mai 2017 afin de rendre compte de la consultation travaux que la collectivité avait entrepris dans le but de réhabiliter la mairie et l'atelier communal.

Le Maire présente le compte rendu de cette commission qui se résume ainsi :

Le maître d'œuvre, Mr Binard a présenté les 13 lots ainsi dénommés :

- 1 - prescriptions : 1 réponse (prix objectif : 8100€)
- 2- terrassement : 4 réponses (prix objectif : 22111),
- 3 - gros œuvre : 2 réponses (prix objectif : 33592)
- 4 - revêtement : 2 réponses (prix objectif : 12855),
- 5 - charpente : pas de réponse (prix objectif : 17957)
- 6 - couverture : 2 réponses (prix objectif : 18332),
- 7 – menuiserie : 4 réponses (prix objectif : 52332)
- 8 – menuiserie intérieur : 1 réponse (prix objectif : 4582)
- 9 – isolation, cloison sèche 1 réponse (prix objectif : 7043)
- 10 – pas de réponse
- 11 – plomberie pas de réponse
- 12 – revêtement sols : 3 réponses (prix objectif : 18323)
- 13 – revêtement mural : 3 réponses (prix objectif 2982)

M. le Maire ajoute le maître d'œuvre a entrepris un complément d'appel d'offres pour les lots restés sans réponse.

Les dossiers complémentaires sont parvenus au Maître d'Œuvre mais il n'a pas encore tout dépouillé ; cela devrait se faire très rapidement et, après vérification, que les entreprises répondent bien aux cahiers des charges établi par la Collectivité ainsi que les formalités administratives et financières (attestations fiscales, assurances, dc1 etc.) soient conformes. Le retour d'analyse est proposé pour le lundi 19 juin dans l'après-midi.

M. le Maire propose que les commissions appel d'offre et travaux se réunissent lundi 19 juin à 18h30 et le Conseil Municipal le même jour à 19h00 en séance extraordinaire.

Les convocations sont remises à chaque Conseillers présents et envoyés par mail aux Conseillers absents.

III.2°/ Travaux.

M. le Maire rappelle au Conseil que l'entreprise RVB a pour mission les travaux de voirie de La Chesnaie, la Cachette, la sente aux ânes et que l'entreprise Lemoussu, quant à elle a la réfection du plafond de la salle communale. Le Maire ajoute qu'il serait judicieux que les travaux soient programmés si possible cet été car les associations sont absentes.

IV°/ Elus

M. le Maire informe les membres du conseil qu'il a reçu un courrier de M. Martial LEBOUTEILLER qui, n'habitant plus la commune, souhaite démissionner de son poste d'adjoint et se retirer du conseil municipal.

Le Maire ajoute qu'il a remis ce jour le courrier à la Sous-Préfecture afin d'obtenir une réponse des services de l'état.

V°/ Questions diverses :

V.1°/ information Enedis ,

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'Enedis a présenté le nouveau compteur communicant Linky, son déploiement est en cours dans le Bessin.

Le Maire ajoute que pour plus d'informations, Enedis a mis à disposition un numéro vert, le **0 800 054 659** ou le site internet www.enedis.fr/linky-bientot-chez-vous

M. le Maire informe le Conseil Municipal que par mail du 11 avril dernier, Enedis lui a indiqué avoir signalé à la DDPP du Calvados des prospections commerciales dont seraient victimes des administrés domiciliés dans le Bessin, lesquelles seraient effectuées en utilisant indûment le nom commercial d'Enedis. L'enquête réalisée auprès de la société identifiée a mis en évidence plusieurs anomalies concernant la réglementation du Code de la Consommation.

Pour ces faits, des suites appropriées ont été formalisées auprès du responsable de cette société.

2017.06.16-4

V.2°/ logistique (véhicule)

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération DM2014.02.21-1 le Conseil précédent avait souhaité acquérir un véhicule utilitaire, mis à disposition de l'employé communal.

Il ajoute que ce dernier n'utilise de façon régulière la camionnette ce qui engendre des pannes (notamment la batterie..). Le Maire précise qu'il lui semble que cet investissement est non rentable (coût d'assurance, de réparation, de contrôle..). Il sollicite le Conseil pour débattre du devenir du véhicule.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide de se séparer de la voiture mais souhaite obtenir l'avis de l'employé communal préalablement.

V.3°/ échéances électorales.

M. le Maire rappelle que le 2^{ème} tour des élections législatives aura lieu le 18 juin et qu'il y a lieu de tenir le bureau de vote de 8h à 18h00. Il appelle à la bonne volonté des Conseillers.

V.4°/ animation communales.Fête des voisins :

M. le Maire rappelle la fête des voisins qui a eu lieu le 19 mai 2017 et qui a remporté un vif succès, 200 participants ont répondu présents à l'appel du comité des fêtes, du conseil municipal et de celui des jeunes.

M. le Maire félicite et remercie les bonnes volontés qui ont permis à cette manifestation d'avoir lieu. Une distribution de flyers a été faite afin de connaître le ressenti des habitants et ainsi pouvoir travailler et améliorer l'organisation de cet évènement.

M. le Maire ajoute que les trois instances se réuniront prochainement afin de tirer les bons enseignements de ce qui a été réalisé et de préparer les futures animations communales de cette façon commune si, bien entendu, chacun de nous s'y investit une fois de plus.

Mmes Anne DUJARDIN et Caroline LEVAVASEUR expose aux Conseil un compte rendu de la soirée ainsi que l'analyse des réponses reçues suite à la petite enquête. Elles précisent que la population Moncéenne était ravie et souhaite que l'activité soit renouvelée. Compte tenu de la réussite de la manifestation, le Conseil Municipal appelle à la prudence concernant le nombre de participants qui pourraient être en hausse.

Course cycliste 25 juin 2017

M. le Maire informe le Conseil que l'association sportive « Etoile Cycliste St Vigorienne » organise une compétition cycliste le dimanche 25 juin 2017. Le parcours est identique à l'année précédente (circuit de 3km : rue de l'église, des primevères, RD192). Quatre courses sont au programme : 10h45 catégorie école, 12h minimales, 15 départementale ³/₄ et 17h45 départementale ¹/₂. Le comité des fêtes de Monceaux sera présent à cette manifestation pour un stand de restauration..

V.5 / Activités 2017/2018

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une association de danse de salon / Musette souhaite obtenir un créneau d'heures pour faire pratiquer la danse de salon (valse, paso doble, tango, chacha etc...) à la rentrée prochaine (*septembre 2017*).

Il semble que le seul créneau disponible soit le jeudi soir, si les associations de l'année en cours reconduisent les mêmes activités pour la période 2017/2018.

M. le Maire sollicite la commission animation afin qu'elle étudie cette requête, sa participation et aussi de faire le point sur les contrats arrivants à terme en ce mois de juin.

Le Conseil Municipal remarque que la participation annuelle des associations hors commune ne couvre pas les frais engendrés par ces occupations de salle et qu'il serait souhaitable d'envisager une augmentation de la cotisation.

2017.06.16-5

V.6°/plan Fredon.

M. le Maire informe le Conseil que la FREDON de Basse Normandie a été chargée de décliner un plan d'action contre le frelon asiatique dans le calvados. Ce plan, encadré par un arrêté préfectoral de lutte collective, a pour vocation de protéger l'économie apicole mais aussi les populations et la biodiversité face à ce danger sanitaire qui progresse en France à une vitesse vertigineuse par la destruction des nids.

La FREDON a sollicité les EPCI du Calvados et Bayeux Intercom a entrepris cette démarche et signé une convention. Cette dernière ouvre l'accès au dispositif de lutte collective aux communes de son territoire et permet à la collectivité de bénéficier d'interventions nettes de taxes ainsi que d'une subvention de 30% par le Conseil Départemental. Le reste, soit 70%, est à charge de la commune qui a possibilité en cas de situation en domaine privé de demander une prise en charges aux particuliers. Afin de bénéficier de ces avantages, la commune a à signer une convention avec la FREDON lui permettant notamment de régler la facture d'intervention totale et de refacturer la participation de 70% à la collectivité mais également de protéger les ruchers, surveiller et détruire les nids.

M. le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal.

A vu de l'arrêté préfectoral de lutte collective contre le frelon asiatique dans le calvados en date du 27 avril 2017,

Sous réserve de la participation de Bayeux Intercom au plan de lutte collective contre le frelon asiatique – volet animation

Au vue de la convention fournie par la FREDON de Basse-Normandie,

Dans le but de limiter les nuisances,

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à adhérer et signer la convention relative à la participation de la commune de Monceaux en Bessin, l'engageant dans le plan de lutte collective contre le frelon asiatique dans le Calvados en 2017.

V.7°/ plages du débarquement

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le 25 avril dernier, Hervé Morin, président de région, et Mr Patrick GOMONT président de notre intercommunalité ont rappelé l'importance de l'inscription des plages du débarquement au patrimoine de l'UNESCO. A ce titre, la restructuration du musée du débarquement d'Arromanches les bains a été présentée par M Patrick JARDIN, maire d'Arromanches. La région soutiendra ce projet à hauteur de 3,8 millions d'euros, sur un budget total de 8,7. M. le Maire ajoute que l'enjeu* pour Bayeux Intercom est de 1ere importance.

(*310 000 visiteur en 2015)

2017.06.16-6

V.8°/ affichage SDEC

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le syndicat d'électrification (SDEC Energie) propose la mise en place de panneaux d'affichage lumineux, cet outil permet de donner une information dynamique, vivante et rapide à l'ensemble des administrés.

M. le Maire sollicite l'avis du conseil municipal sur cet éventuel investissement, la participation maximale peut atteindre 9 000.00€.

Le conseil Municipal, après en avoir débattu, décide de ne pas donner suite à cette proposition.

V.9°/ Jurés d'assises

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'en application du code de procédure pénale, un tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2018 doit être réalisé. La composition de Bayeux Intercom ayant été largement modifiée (34 communes), l'intercom a effectué un tirage préliminaire en accord avec le Tribunal de Grande Instance pour éviter à certaines communes de se déplacer en vain. 27 jurés sur l'ensemble des 31 communes (sauf Port en Bessin; Bayeux et Saint Vigor le Grand) sont retenues. M. le Maire précise que Monceaux en Bessin n'a pas été retenue cette année.

2017.06.16-7

V.10°/ projet extension agricole avec épandage sur Monceaux en Bessin.

M. le Maire présente le projet d'extension agricole avec épandage sur plusieurs communes dont Monceaux. Il sollicite l'avis du Conseil Municipal.

Le conseil municipal décide de reporter son avis au prochain Conseil.

V.11°/ tour de table : M. GORHY demande à afficher le contrat de location de la vaisselle sur le site internet de la commune.

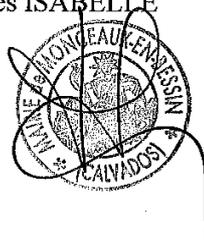
M. le Maire indique que la vaisselle n'est pas du ressort communal mais du comité des fêtes de Monceaux. Il propose que cette option soit intégrée sur le site de la commune, au chapitre web du comité des fêtes.'

Prenez date : Prochain conseil municipal avant le 16 septembre 2017.

- L'ordre du jour étant épuisé, le conseil est clos à 00h12mn.

A Monceaux en Bessin, le 22 juin 2017

Le Maire,
Gilles ISABELLE



**Nous, Gilles ISABELLE, Maire,
Clôture et arrêtons la séance du 16 juin 2017**

Délibération DM2017.06.16-1: Bayeux Intercom – PLUI, approbation PADD
 Délibération DM2017.06.16-2 : Bayeux Intercom – Contrat de ruralité
 Délibération DM2017.06.16-3 : Bayeux Intercom – Mutualisation, rapport annuel
 Délibération DM2017.06.16-4 : Equipement communal – vente du véhicule Berlingo
 Délibération DM2017.06.16-5 : FREDON – Convention
 Délibération DM2017.06.16-6 : SDEC Energie – Refus panneaux affichages lumineux
 Délibération DM2017.06.16-7 : Projet extension agricole, avis reporté

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

NOM & PRENOM	DOMICILE	DATE ELECTION	SIGNATURE
ISABELLE Gilles Maire	977 route de Tilly 14400 Monceaux en Bessin	23/03/2014	
BARBE Matthieu Conseiller	2 résidence les Pommiers 14400 Monceaux en Bessin	23/03/2014	
BERNARD Thibaud Conseiller	171 route de Tilly 14400 Monceaux en Bessin	30/03/2014	
BONNEAU Michel Adjoint	Rue des Pommiers 14400 Monceaux en Bessin	25/09/2016	
DE SAINT LOUVENT Christophe Conseiller	41 route de Tilly 14400 Monceaux en Bessin	23/03/2014	
DUJARDIN Anne Adjoint	1 sente de la Chesnaie 14400 Monceaux en Bessin	23/03/2014	
GORHY Wilfried Conseiller	8 résidence les Floralties 14400 Monceaux en Bessin	23/03/2014	
JOUGOUNOUX Frédéric Conseiller	1095 route de Tilly 14400 Monceaux en Bessin	30/03/2014	

LALONDE Patrick Conseiller	9 chemin des Prés d'Aure 14400 Monceaux en Bessin	23/03/2014	
LALOUELLE Emmanuel Conseiller	Résidence La Croix 14400 Monceaux en Bessin	02/10/2016	
LE BOUTEILLER Martial Adjoint	2012 rue des Primevères 14400 Monceaux en Bessin	23/03/2014	
LEVAVASSEUR Caroline Conseillère	9 résidence les Equerres 14400 Monceaux en Bessin	02/10/2016	
OLIVE Bruno Conseiller	Résidence des Pommiers 14400 Monceaux en Bessin	25/09/2016	
SOUHARD Alain Conseiller	Impasse des Platanes 14400 Monceaux en Bessin	02/10/2016	P/o M. BONNEAU
VIARD Bertrand Conseiller	1 Chemin Bellefontaine 14400 Monceaux en Bessin	23/03/2014	

Le PADD est un document qui énonce les choix d'urbanisme à l'échelle de 15 à 20 années.
Il fixe les pièces réglementaires du PLUi.

Les quatre orientations :

1. Développement Economique
2. Urbanisation
3. Espaces naturels
4. Mobilités et accessibilités.

Côté Urbanisation : 35 000 habitants en 2035 ..

Favoriser la création de logements sur l'agglo de Bayeux, sur le pôle Port/Commes et proportionner sur les autres villages (selon infrastructures existantes et à venir).

Le scot se fixe comme objectif + 3250 logements sur Bx Intercom à compter du 1/1/2017.

L'armature urbaine de Bx Intercom : un pôle central (Bayeux) et 5 pôles excentrés.

Monceaux fait parti de la couronne Urbaine.

Politique de l'habitat : « Equilibre » de l'offre, du territoire et du rapport logements neufs / parc de logements. L'offre doit être adaptée au parcours de la vie et aux espaces (urbain / rural).

La prise en compte des besoins spécifiques tels structures hébergements collectives, gens du voyage etc.

La répartition du parc logement doit être cohérent avec les orientations du SCOT... (25% Bayeux, 20% en couronne dont fait parti Monceaux en Bessin).

La densité d'urbanisation (20 à 15 pour Monceaux)..

Les services à la population (scolaire, équipements collectifs, commerces ..)

Les déplacements

Sans voiture avec le plan cyclo pédestre (Monceaux est impliqué dans cette démarche, notamment avec le RD6 et ses chemins communaux..)

Les parcours pédestres (Monceaux en a deux à exploiter : Bx Juaye-Mondaye et les rives de l'Aure)

Côté Développement économique : Renforcer l'attractivité économique (Monceaux y participe avec la création du Barreau RD6, 2eme entrée vers la ZA de Bx Intercom).

Développer les économies qui valorisent les ressources du territoire (pêche, agro alimentaire, tourisme...)

Le développement touristique : Fort potentiel avec Bayeux (Cathédrale, plages du débarquement, côte de la Manche, campagne bocagère..)

Le développement de commerces, de services (plus orienté vers les villes ..) mais maintenu grâce au développement de la périphérie de ville dont Monceaux !

Les secteurs d'accueil économiques où une politique attractivité est nécessaire tant sur le paysager que les urbanisations adéquats d'entrée et de sortie du territoire (échangeur de Monceaux).

Armature naturelle et agricole : préservation de trames vertes, paysagères pour conserver les potentialités agricoles en place.

Les trames vertes (vallées existantes, maillages des bois, haies) et bleues (cotes du littoral).

Préservation et restauration des fonctionnalités écologiques telles les ressources en eau, la protection contre les risques naturels, les nuisances (haies, terrains, talus, fossés, coteaux etc..) (Monceaux souhaite conserver une trame verte autour de son village).

La place de l'agriculture reste à affirmer pour une identité rurale et un intérêt à fort potentiel agricole (bovin, filière équine ...)

Paysage et patrimoine : La qualité du patrimoine des paysages sont un atout historique, touristique pour une attractivité du territoire (Monceaux est riche de patrimoines : église, château ferme manoir, porches, fermes, demeure de style et aqueduc..) à préciser sur le PADD chapitre atlas..

Transition énergétique : participer aux énergies de demain... Le véhicule fonctionnant sans l'énergie fossile entraîne la pose de bornes de recharge (mairie, église !!).

Le PADD est un document qui énonce les choix d'urbanisme à l'échelle de 15 à 20 années. Il fixe les pièces réglementaires du PLUi, ses quatre orientations sont :

1. Le Développement Economique
2. L'Urbanisation
3. Les Espaces naturels
4. La Mobilité et l'accessibilité.

Ces quatre items ont été présentés lors du conseil municipal du vendredi 16 juin 2017. Le support " PADD Propositions d'orientations : synthèse des échanges de Mars à mi-juin 2017 " est transmis à chaque conseiller municipal et a servi de document de réflexion en complément du PLU communal.

Les conseillers municipaux de Monceaux en Bessin se sont employés à y apporter leurs observations, celles-ci sont décrites (*en italique*) en complément des informations principales issues du PADD proposé par notre intercommunalité.

1. Le Développement économique :

⇒ **Définition** : Renforcer l'attractivité économique (Monceaux y participe avec la création du Barreau RD6, 2eme entrée vers la ZA de Bx Intercom).

Développer les économies qui valorisent les ressources du territoire (pêche, agro alimentaire, tourisme...)

Le développement touristique : Fort potentiel avec Bayeux (Cathédrale, plages du débarquement, côte de la Manche, campagne bocagère..)

Le développement de commerces, de services (plus orienté vers les villes...) mais maintenu grâce au développement de la périphérie de ville.

Les secteurs d'accueil économiques où une politique attractivité est nécessaire tant sur le paysager que les urbanisations adéquats d'entrée et de sortie du territoire .

⇒ **Monceaux en Bessin** : *La situation de Monceaux en tant que village périphérique situé au sud de la ville centre « Bayeux » est un atout de développement économique pour l'intercommunalité. Les projets en cours de développement sur son territoire, notamment la construction de l'échangeur et la déviation du RD6 favoriseront un attrait économique et industriel vers la zone artisanale de Bayeux Intercom (Bellefontaine, Longchamps). L'accès à zone sera dans un proche futur double et permettra un transit notablement plus efficace et optimal pour ses utilisateurs.*

De plus, vu du côté tourisme, cette nouvelle porte d'entrée Sud vers Bayeux (accès Gare SNCF) avec une vue sur la cathédrale, dès l'emprunt de l'échangeur sera bénéfique au tourisme local.

2. L' Urbanisation :

⇒ **Définition** : 35 000 habitants en 2035. Favoriser la création de logements sur l'agglomération de Bayeux, sur le pôle Port/Commes et proportionner sur les autres villages (selon infrastructures existantes et à venir).

Le scot se fixe comme objectif + 3250 logements sur Bx Intercom à compter du 1/1/2017.

L'armature urbaine de Bx Intercom : un pôle central (Bayeux) et 5 pôles excentrés.

Politique de l'habitat : « Equilibre » de l'offre, du territoire et du rapport logements neufs / parc de logements. L'offre doit être adaptée au parcours de la vie et aux espaces (urbain / rural).

La prise en compte des besoins spécifiques tels structures hébergements collectives, gens du voyage etc.

La répartition du parc logement doit être cohérent avec les orientations du SCOT... (25% Bayeux, 20% en couronne dont fait parti Monceaux en Bessin). La densité d'urbanisation (20 à 15 pour Monceaux)..

Les services à la population (scolaire, équipements collectifs, commerces ..)

Les déplacements sans voiture avec le plan cyclo pédestre (Monceaux est impliqué dans cette démarche, notamment avec le RD6 et ses chemins communaux..).

⇒ **Monceaux en Bessin** : *Monceaux faisant parti de la couronne Urbaine de la ville centre, elle possède un atout indéniable à favoriser la création de logements en adéquation avec les autres communes limitrophes. Notre municipalité s'emploie actuellement à faire progresser cet objectif avec réalisme et en pleine mesure avec l'environnement local qui caractérise Monceaux en Bessin. A ce titre, les élus souhaitent que la densité d'urbanisation soit réexaminée et tende vers une densité plus conforme à leurs attentes. Celle qui semble la plus appropriée se situe entre 12 et 15, elle est harmonieuse et compatible avec les espaces, les modes de vie attendus et les habitants de Monceaux en Bessin.*

Monceaux en Bessin a clarifié dans son PLU les parcours pédestres qu'elle souhaite construire et mettre à disposition de toute la population du Bessin. Le règlement graphique de son PLU (pièce 4.1) est explicite dans sa représentation quant au vœu de notre municipalité (chemins vers l'Est et l'Ouest). Notons, le parcours exceptionnel Bayeux – Juaye Mondaye qui traverse Monceaux en Bessin du Nord au Sud en empruntant partiellement les rives de l'Aure et qui reste à améliorer et à embellir sur la partie vallée de l'Aure.

4. Les Espaces naturels:

⇒ **Définition** : Préservation de trames vertes, paysagères pour conserver les potentialités agricoles en place. Les trames vertes (vallées existantes, maillages des bois, haies) et bleues (cotes du littoral).

Préservation et restauration des fonctionnalités écologiques telles les ressources en eau, la protection contre les risques naturels, les nuisances (haies, terrains, talus, fossés, coteaux etc..) La place de l'agriculture reste à affirmer pour une identité rurale et un intérêt à fort potentiel agricole (bovin, filière équine ...)

Paysage et patrimoine : La qualité du patrimoine des paysages sont un atout historique, touristique pour une attractivité du

⇒ **Monceaux en Bessin** : *Monceaux souhaite conserver une trame verte autour de son village. Celle-ci comprend les zones N, Ux, A situées en périphérie des zones urbanisées UBa, UC, UB (exception faite des zones 1AU, 2AU et N concomitante avec les zones UC, UBb du lieu dit Poussiard. Par ailleurs, notons la richesse du patrimoine du territoire communal, notamment l'église, le château la ferme manoir, les porches Bellefontaine, la ferme Blary, la demeure de style des Equerres et un aqueduc..*

Chapitre Patrimoine remarquable du Plui : Suite à une intervention de Mr De St Louvent, cette Proposition sur la nécessaire classification N de la parcelle 142 est présentée favorablement par une majorité du conseil municipal : "Il faut mentionner l'importance pour le site de Cremel de sanctuariser son environnement rural. A cet égard, les travaux du PLUI sont cruciaux : il faut absolument que les terrains classés naturels à proximité le restent et soient sanctuarisés mais aussi que la parcelle (142) qui menace potentiellement et gravement la Ferme-manoir par son classement industriel (UX) soit reclassée de façon adaptée (N) pour éviter tout risque. Ce changement de classement n'empêchera en rien le déploiement de la zone industrielle vers le Sud si des opportunités devaient se présenter. Ceci assurera la préservation pour de nombreuses années de ce site emblématique du Bessin."

5. La Mobilité et l'accessibilité

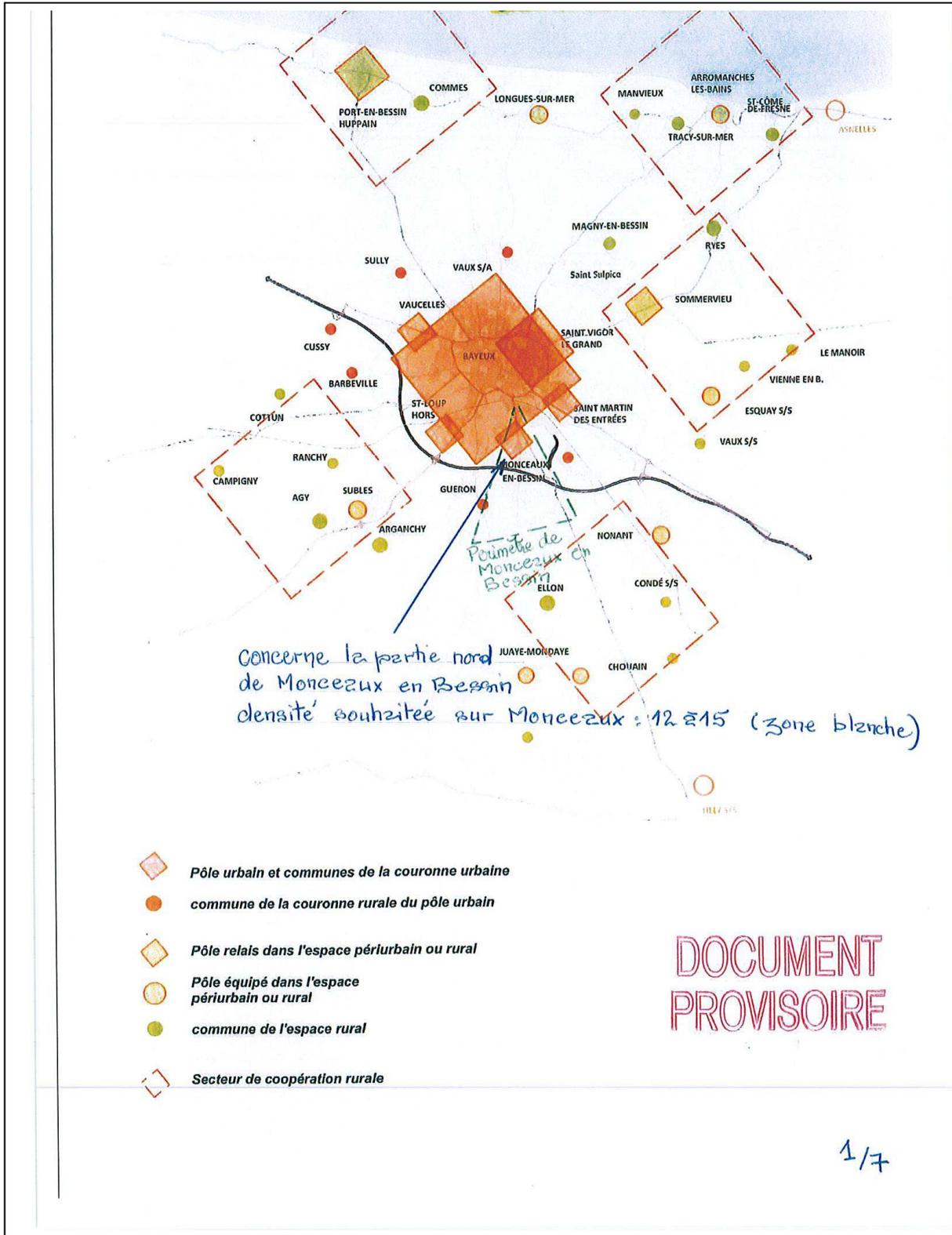
⇒ **Définition** : Les déplacements sans voiture du quotidien, les zones cyclables font partis des projets du PADD intercommunal. Les parcours de randonnées à pied comme à vélo permettent un lien du pôle urbain avec les espaces de loisirs et de tourisme.

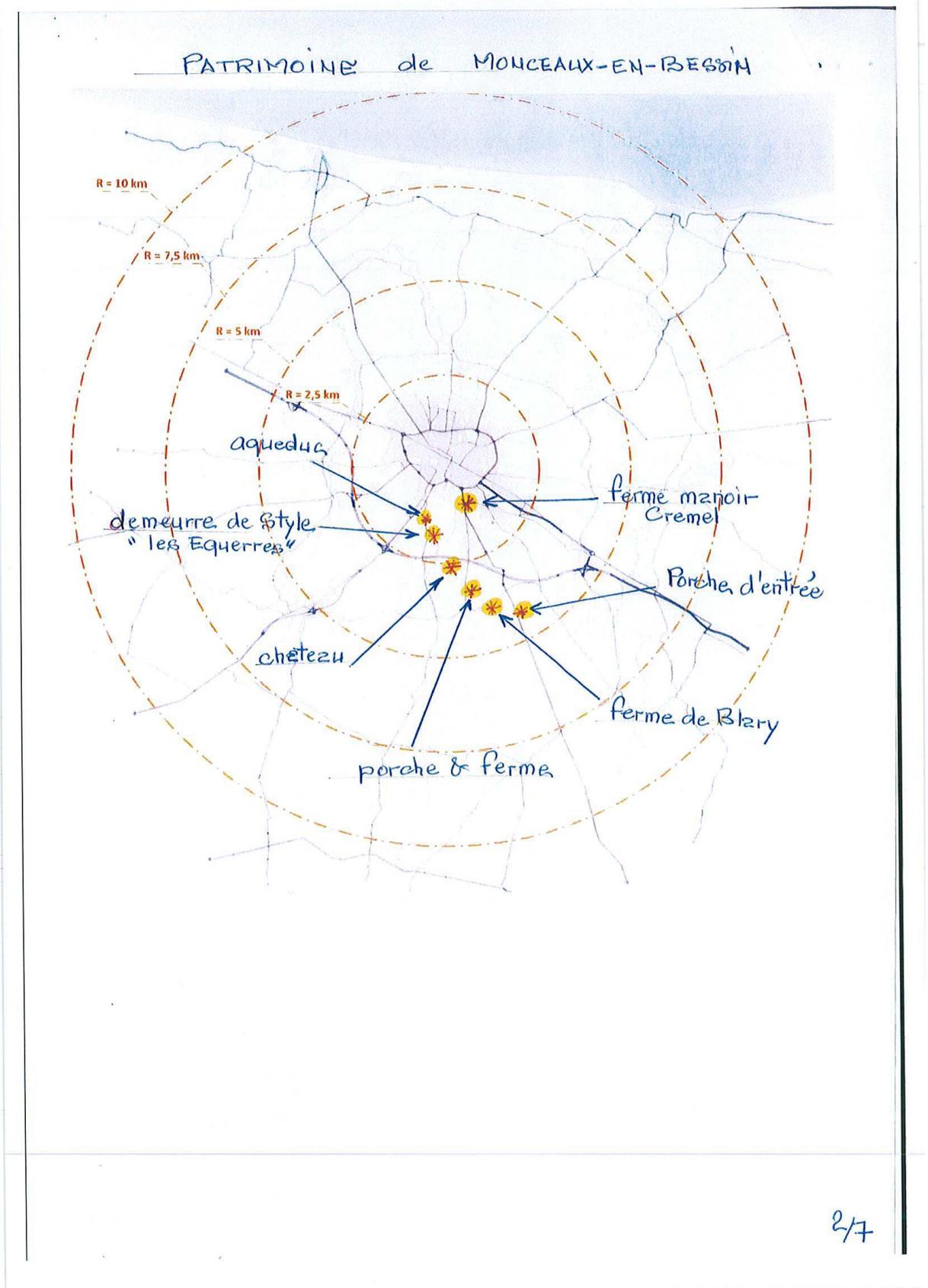
La transition énergétique incite l'emploi des énergies renouvelables, un aménagement du territoire pour une mobilité durable...L'emploi de véhicules sans utilisation de l'énergie fossile en fait partie.

⇒ **Monceaux en Bessin** : Monceaux souhaite développer les déplacements dits doux, son PLU communal le mentionne (axe 2 de son PADD). Elle envisage via le déclassement de la portion RD6 (entrée sud de Monceaux à Cremel) suite à la mise en exploitation de la déviation vers la RD94 de créer une piste cyclable, d'y modifier le trafic routier en le rendant moins agressif et plus doux. Le conseil municipal s'est déjà prononcé sur la mise en place de bornes de recharges incitatives à l'emploi de véhicules électriques (emplacements visés : mairie / église). Cet investissement est pour le moment retardé.

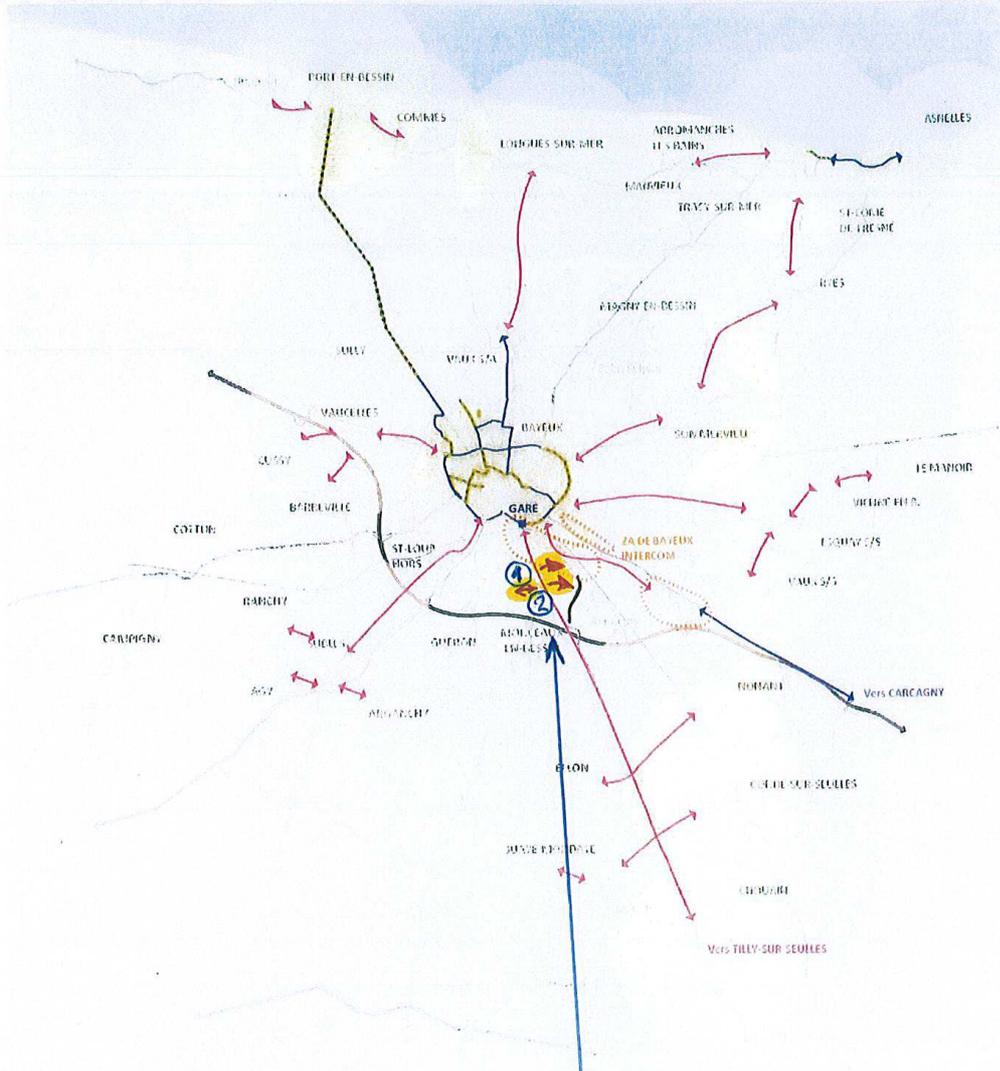
⇒ **Conclusions du conseil municipal** : Lors de sa séance du 16 juin 2017, le conseil municipal émet un vœu favorable aux orientations du PADD intercommunautaire en soulignant que celui-ci doit conserver en tout état de cause les orientations du PADD communal*(du 18 janvier 2013) et d'observer avec attention les remarques formulées ci-dessus par le conseil municipal de Monceaux en Bessin afin d'en prendre compte pour la rédaction définitive de Plan d'Aménagement Durable de notre intercommunalité.

Ps : * il va de soi que cette annexe ne peut reprendre l'ensemble des points du PADD communal, pour autant les conseillers municipaux souhaitent que celui-ci soit formulé en tant que document annexe au PADD du futur PLUi.





DÉPLOIEMENT D'UN RÉSEAU CYCLO-PÉDESTRE POUR LES DÉPLACEMENTS DU QUOTIDIEN



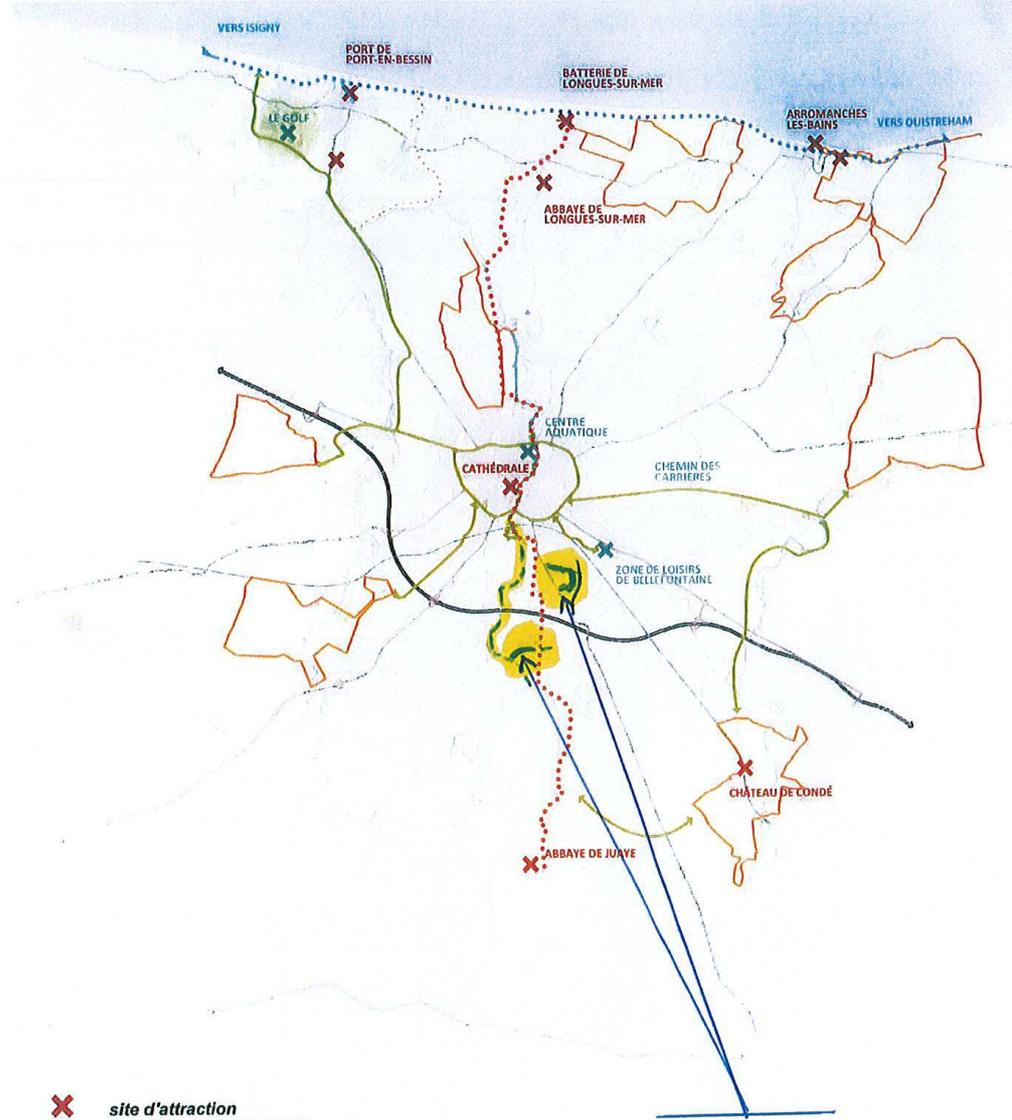
- 4 Zone d'activités
- Pistes cyclables réalisées
- Pistes cyclables programmées
- ↔ Liaisons cyclables à créer
- ↔ Liaisons cyclables réalisées
- Aire d'influence des pôles urbains (Rayon = 2km)

réseau cyclo-pedestre.

↳ route départementale 6 lorsqu'elle sera déclassée "communale" ①

↳ prolongement des chemins communaux (voir document graphique 4.1 du PLU communal). ②

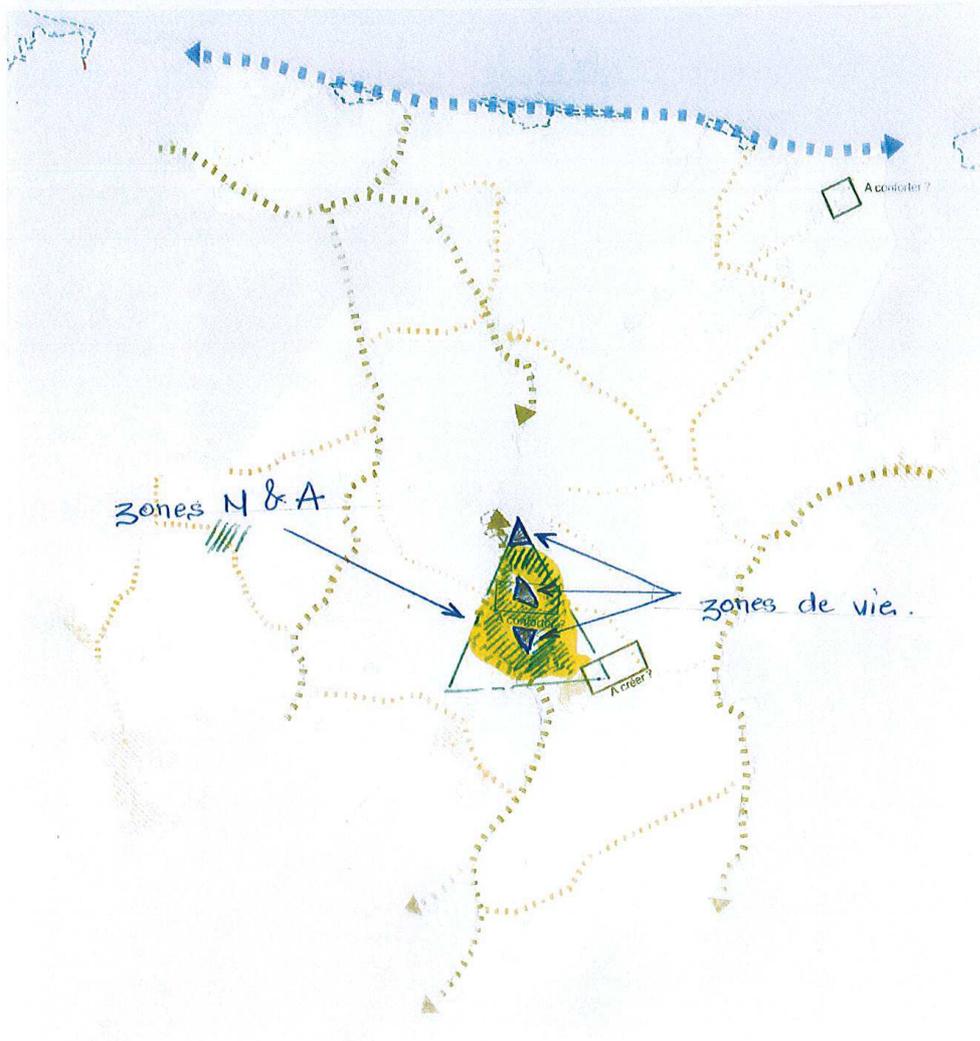
MISE EN RÉSEAU DES PARCOURS DE RANDONNÉE



- X site d'attraction (touristique ou récréatif)
- X site d'attraction (touristique ou récréatif)
- VOIES VERTES :**
Réseau structurant à prendre en compte :
 - Voie verte des Abbayes (nord-sud)
 - Voie littorale (est-ouest)
- Chemins pédestres :**
 - liaisons à conserver ou à créer
 - boucles de randonnées

↳ En cohérence avec le précédent (réseau cyclo-pédestre)
 ↳ Ajout " rives de l'Aure "

PRÉSERVATION D'UNE TRAME VERTE ET BLEUE
 AU SERVICE DE LA BIODIVERSITÉ LOCALE ET DE LA NATURE EN VILLE

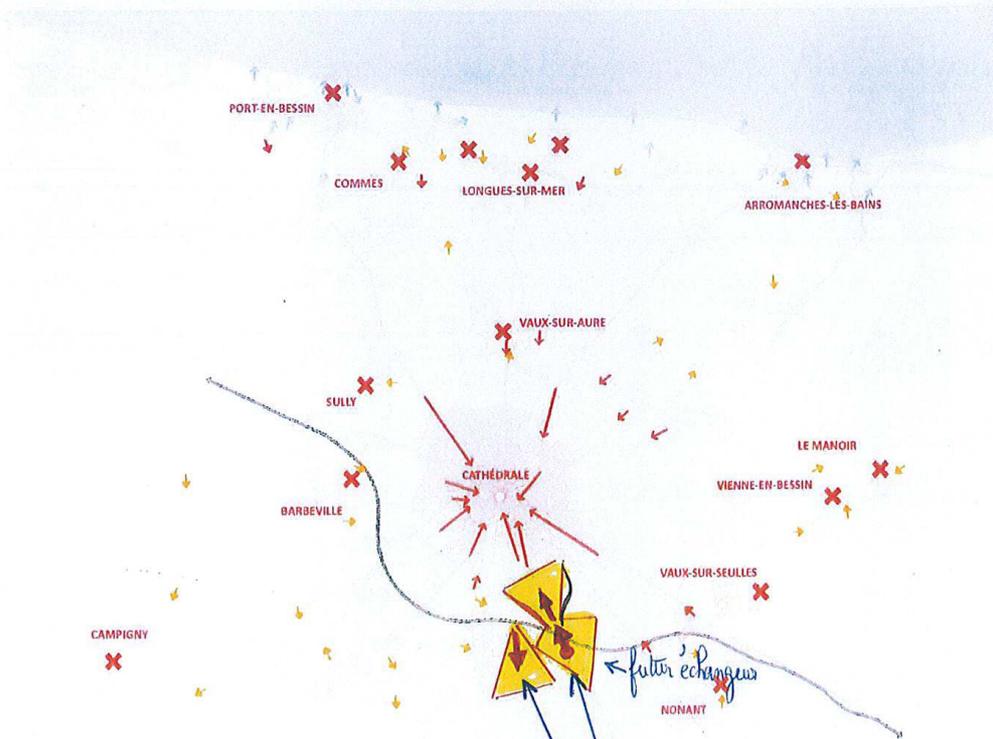


- réseau principal
- dont réseau côtier
- réseaux secondaires
- Corridors secondaires à préciser
- Trame verte et bleue
- dont trame littorale
- Bois, bosquets
- Espaces naturels sensibles

↳ Trame verte le long de l'Aura,
 à l'est de Monceaux en Bessin
 (protection paysagère vis à vis ZA
 intercommunautaire, voie ferrée
 déviation RD6...)

↳ Maintien du cadre champêtre au
 pourtour des "ZONES DE VIE." 5/7

PRÉSERVATION ET MISE EN VALEUR DES PAYSAGES IDENTITAIRES



- Points de vue : cathédrale
- Points de vue : espaces ouverts
- Points de vue : mer
- × Point d'intérêt patrimonial
- Ilot bocager dense
- Vallée verdoyante
- Ilot de champs ouverts
- Espaces boisés
- La cathédrale, repère paysager majeur

↳ identité visuelle (vue cathédrale)
 depuis pts altimétriques à
 partir du futur échangeur.

↳ Idem pour Juzye Mondaye et
 sa vallée.

"Cônes de vues"

